Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 939

Artikel: Lettre à René Felber
Autor: Kaiser, Edmond
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010906

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENQUETE

La nouvelle pauvreté

Dans le domaine social, la notion de «nouvelle pauvreté» (ou les nouvelles pauvretés) représente depuis quelques années un thème à la mode. Il a été traité à maintes reprises dans des congrès, journées, colloques et autres séminaires, en Suisse et à l'étranger. Il fait également l'objet de nombreuses études et en particulier d'un travail de licence qui porte sur le cas de la ville de Bienne. Ce travail comporte deux parties; la première traite des aspects théoriques relatifs à la problématique en Suisse, la seconde présente le phénomène et ses conséquences par l'analyse du cas de Bienne.

Dans la première partie du travail, on définit ce que sont les notions de «pauvreté absolue et relative». On rappelle quels sont les groupes de population les plus menacés et quels sont les facteurs qui mènent à cette pauvreté nouvelle. Plus en détail:

● La pauvreté absolue fixe le seuil des besoins biologiques indispensables à la vie humaine, alors que la pauvreté relative prend en compte les biens, les revenus qui permettent à l'individu de faire valoir ses qualités dans son milieu habituel. Est alors pauvre celui qui possède moins que la norme.

● Les trois groupes particulièrement menacés sont les adolescents, les femmes et les rentiers (personnes âgées et handicapées).

● Enfin, les trois facteurs principaux qui mènent à cette pauvreté sont:

— l'hérédité: les personnes si défavorisées sur le plan matériel et spirituel qu'elles transmettent cet état de génération en génération;

— la croissance économique: elle génère des travailleurs non qualifiés qui restent de pauvres travailleurs toute leur vie;

— le chômage: il touche les tranches de population et les sexes de manière différente. Il évoque toutefois le symbole d'une tare pour celui qui en est frappé.

En ce qui concerne Bienne, on constate, dans la seconde partie du travail, que le chômage s'est développé au moment de la crise horlogère, que les pouvoirs publics ont alors décidé d'octroyer diverses indemnités ou allocations à ceux qui étaient frappés. Pour essayer d'évaluer l'ampleur de la pauvreté à Bienne, deux paramètres sont utilisés:

— le nombre et le pourcentage de personnes bénéficiant de l'assistance publique;

— certaines statistiques fiscales qui indiquent la proportion de la population en-dessous des seuils de pauvreté.

Pour Bienne, en 1986, on compte ainsi près de 4% de personnes assistées et environ 20% de la population qui vit aux limites du minimum vital. Quel que soit le critère choisi, c'est beaucoup, beaucoup trop.

Toutefois, l'écart entre les deux chiffres précités, le fait que les résultats d'autres études (celle du Tessin portant sur les années 1981/1982 est la plus connue) divergent des deux approches rapidement décrites ci-dessus, ont poussé la Conférence des directeurs cantonaux d'assistance publique (CDAP) à s'adresser à ses membres, donc aux cantons, pour établir un inventaire des études réalisées ou en cours et des intentions dans ce domaine.

Résultat: une dizaine de cantons sont engagés dans ce processus ou vont l'être ces prochaines années. La CDAP propose en conséquence une action concertée entre cantons, ainsi qu'entre Confédération et cantons, afin d'atteindre un degré important de comparabilité. D'ici quelques mois, les organes intéressés (cantons, Confédération, milieux scientifiques) devraient être invités à une conférence afin d'harmoniser les différents apports possibles. Les résultats de cette concertation devraient alors profiter à tous.

C'est donc dire que le thème de la nouvelle pauvreté va garder de son actualité et que nous aurons encore l'occasion d'y revenir.

Blaise Bühler

EN COMPLEMENT A L'EDITO

Un choix limité

Les conditions cumulatives auxquelles doit se conformer un-e candidat-e au Conseil fédéral restreignent fortement le choix du parlement. Restriction amplifiée encore par la dimension réduite du pays. On peut se demander jusqu'à quand tiendra la clause cantonale. Imaginable: l'abandon de cette clause impérative au profit d'une pratique coutumière à laquelle le parlement pourrait déroger lorsque son application évincerait un-e candidat-e de valeur. Imaginable également: l'abandon de cette clause en cas de candidature féminine: Yvette Jaggi aurait pu succéder à Pierre Aubert et Cornelia Füeg à Elizabeth Kopp.

Au 19e siècle, les conseillers fédéraux se présentaient aux élections au Conseil national; pas question pour eux d'être réélus à l'exécutif s'ils n'avaient pas passé avec succès l'épreuve du suffrage populaire. Ainsi le conseiller fédéral Stefano Franscini (1848-1857) n'avait pu figurer sur la liste radicale tessinoise aux élections fédérales (querelles internes); ce sont les radicaux schaffhousois qui le portèrent sur leur liste et les citoyens schaffhousois qui l'élirent au Conseil national. Grâce à cette astuce le magistrat tessinois put continuer de siéger au Conseil fédéral. Réintroduire aujourd'hui cet usage permettrait-il au peuple d'influencer la composition du gouvernement? ■

COURRIER

Lettre à René Felber

A propos des déclarations de Klaus Jacobi sur le Nicaragua (DP 937, «US, my love»), Edmond Kaiser nous envoie une copie de la lettre qu'il a adressée à René Felber:

J'ai connu Somoza et Doña Hope sa femme, deux massacreurs et deux fripouilles à haute dose.

Dans le même temps, j'ai connu le petit peuple du Nicaragua et ses souffrances, à haute dose.

Le gouvernement actuel: je ne le connais pas.

Mais si «la Contra» est constituée de somozistes et que Klaus Jacobi ait vrai-

SMOG SUR LA VILLE

Après l'alerte...

(*pi*) Le Conseil d'Etat genevois a donc arrêté une ordonnance pour lutter contre l'accumulation de substances polluantes en ville en cas de dépassement durable des normes fédérales. Il n'a pas encore eu à passer à l'acte, mais tout est maintenant prêt, du communiqué aux panneaux à placer sur les routes. Ce canton fera par ailleurs exception en présentant dans les délais, c'est-à-dire à la fin du mois, les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour respecter les valeurs contenues dans l'Ordonnance pour la protection de l'air (OPAIR), qui deviendront contraignantes à partir de 1994.

Si on ne peut qu'applaudir à la préparation de mesures d'urgence, il ne faudrait pas que ces dernières fassent oublier que la pollution est un problème à long terme. Vues sous un certain angle, les mesures coercitives prévues par le Conseil d'Etat sont même dangereuses: elles accréditent la thèse selon laquelle ce ne sont pas vraiment les voitures, les industries ou les chauffages qui sont en cause, mais la météo. N'a-t-on pas vu lundi dernier *L'Impartial* titrer: «Sécheresse terminée – Les problèmes de pollution réglés du même coup»? Attention donc à ne pas associer pollution et anticyclone, ce dernier n'étant que le révélateur d'une situation intolérable à longueur d'année. Car la quantité de substances chimiques et polluantes que nous rejetons dans l'air ne varie pas avec le soleil et la présence d'un «couvercle» brouillardeux ne fait que nous obliger à respirer nos propres déjections. Lorsque la marmite n'est plus sous pression, les polluants se dispersent dans l'atmosphère, où ils continuent à poser de graves problèmes: pluies acides, effet de serre, empoisonnement des sols.

Nous savons déjà que la généralisation du catalyseur ne suffira pas à faire respecter les normes fédérales: l'augmentation de la motorisation et celle du nombre des déplacements annulent une partie de l'effet bénéfique du pot-miracle; de plus, nombre d'installations industrielles et de chauffage ne sont pas suffisamment contrôlées.

Après les mesures d'urgence, utiles à court terme mais sans effet sur la durée, un catalogue crédible et efficace de mesures à long terme est donc indispensable, à Genève comme dans les autres cantons. ■

Le prix du smog

L'Automobile club de Suisse (ACS) et Feu vert ont fait savoir leur opposition au règlement adopté par le Conseil d'Etat. Les deux associations relèvent notamment que ces mesures seraient nuisibles à la productivité de notre économie à cause du ralentissement imposé aux déplacements. S'il est certain que l'économie genevoise risque de souffrir d'une éventuelle application des mesures d'urgence décidées, l'absence de mesures ne risque-t-elle pas de coûter plus cher? Il faut songer à la baisse d'attractivité pour les acheteurs forains, à l'augmentation des maladies dont sont victimes les couches les plus sensibles de la population, d'où absentéisme et interventions médicales coûteuses, etc.

---

ment tenu les propos qui lui sont prêtés, il faut nous priver, et priver le peuple nicaraguayen, des éminents services de Klaus Jacobi.

Ceci, hors de toute politique, même sans tenir compte de ce qu'est devenue la «politique» de notre pays.

Merci de considérer ces choses.

Edmond Kaiser

VAL D'AOSTE

40 ans d'autonomie

(*cfp*) Combien de visiteurs suisses à la 989e Foire de Saint-Ours, à Aoste, ont réalisé qu'ils étaient dans une localité qui est tout à la fois le chef-lieu d'une région autonome de la République italienne et un avant-poste de la francophonie? Ils étaient venus visiter un marché traditionnel et s'ils pensaient y trouver des traces de notre langue, ils furent surpris de voir des journaux aux titres effectivement français: *La Vallée*, *Le Progrès*, *La Vallée d'Aoste*, mais de constater que les deux premiers étaient rédigés essentiellement en italien et que le troisième paraît en France. Il y a bien quelques textes en français dans les hebdomadaires locaux, mais il s'agit surtout de pages rédigées par les soins du Bureau de presse et de l'Office de la langue française de la Présidence du Gouvernement régional. *Le Moniteur Valdôtain*, hebdomadaire grand format, fait exception parce qu'il a une page en français supplémentaire intitulée «Edition pour Martigny et le Valais», preuve d'un contact régulier entre les deux versants du Grand-Saint-Bernard. Cela va-t-il s'intensifier?

On connaît la route passant par le col, on connaît le tunnel routier construit dans des conditions inhabituelles grâce à la volonté de magistrats peu conformistes dans certaines de leurs actions. Connaîtra-t-on un tunnel ferroviaire? On en avait peu entendu parler jusqu'ici et de nombreuses personnes ont été surprises par l'information diffusée à ce sujet. Le Sénat italien a en fait voté un ordre du jour le 19 décembre 1988 déjà où il est question de l'étude de faisabilité qui *«vient d'être achevée avec le canton du Valais»*. Quelle a été la part de Sion dans cette étude? On ne la connaît pas jusqu'ici. Au surplus, et c'est intéressant aussi pour le Simplon et d'autrespassages, l'ordre du jour engage le Gouvernement italien *«à présenter au Parlement un rapport sur les initiatives concernant les liaisons à travers les Alpes»* en plus des études en vue de la réalisation du Tunnel ferroviaire du Grand-Saint-Bernard. A noter qu'en tant que région autonome, la Vallée d'Aoste fait partie de la COTRAO (Communauté de travail des Alpes occidentales) et collabore donc avec plusieurs de nos cantons romands et la région française Rhône-Alpes. ■